

Département de Loire-Atlantique



3 Place de la Perretterie
44 850 LIGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Année 2023

Décision du 11 avril 2023

**N°04.2023-01 RENOUELEMENT CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE
DE TRESORERIE**

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-27T23 du 24 juin 2020 relative aux délégations consenties par le comité syndical à la Présidente modifiée par les délibérations 2022-24 du 29 juin 2022 et 22.03.2023-13,

Vu la délibération 2023-04 du 22 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023,

Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € pour faire face à tout besoin.

Considérant la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

Considérant la proposition faite par le Crédit Mutuel,

La présidente du SIVOM du secteur de Ligné,

DECIDE

ARTICLE 1 : de contracter auprès du crédit mutuel le renouvellement d'une convention de réservation de ligne de trésorerie présentant les caractéristiques suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 12 mois

Taux : EURIBOR moyenné 3 mois +0.42% de marge

Sans frais de dossier ni commission de non-engagement

ARTICLE 2 : de préciser que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 22 avril 2023 jusqu'au 30 avril 2024.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au comité syndical lors de la prochaine séance

Dit que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

Dit que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière,

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER



Pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :